CHÊNE-BOURG - UN CENTRE VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE - PÉRIMÈTRE BAUD

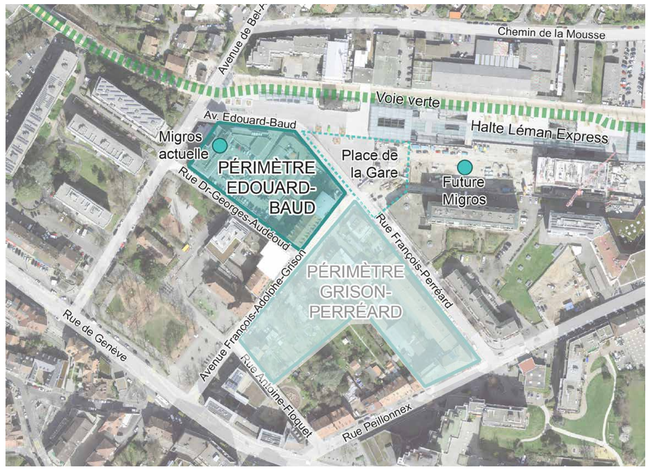

CONTEXTE

En accueillant la nouvelle gare du Léman Express au coeur de son territoire, la commune de Chêne-Bourg devient un pôle d'importance régionale du Grand Genève. C'est un nouveau centre-ville qui voit le jour autour de cette offre de transports augmentée. Les récents développements des espaces publics de l'hypercentre de la commune ainsi que de l'offre en logements et en activités commerciales témoignent de cette évolution dynamique.

Dans ce contexte de renouvellement urbain, les deux périmètres Édouard-Baud et Grison-Perréard sont actuellement en réflexion, à l'initiative de propriétaires privés. Des études et procédures de plans localisés de quartier (PLQ) sont en cours pour identifier les opportunités d'adapter le bâti et les espaces libres existants aux exigences de qualité, de densité et aux défis environnementaux d'un centre-ville qui se réinvente.

Ces deux périmètres font l'objet de réflexions et de procédures complètement distinctes.

PERIMETRES DE PROJET

Le périmètre Edouard-Baud est délimité par les avenues F.A.-Grison à l'est, de Bel-Air à l'ouest, Edouard-Baud, au nord, et par la rue du Dr. G.-Audéoud au sud.

Ce secteur accueille actuellement le bâtiment de la Migros, son parking, ainsi que des locaux d'activités.

La Migros va se déplacer prochainement dans un nouvel espace, en cours de réalisation, plus proche de la halte CFF de Chêne-Bourg.

Face à la difficulté de trouver un repreneur pour ces espaces et des infrastructures jugées vétustes ou pas adaptées, les propriétaires du secteur souhaitent redévelopper ce périmètre.

Le secteur est classé en zone de développement 3. Cette zone exige l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ) préalablement à tout développement.

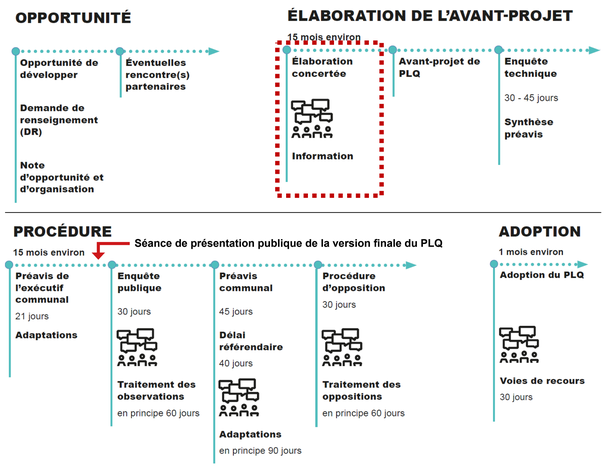

PROCEDURES LEGALES

Depuis quelques années, dans le canton de Genève, la réalisation d'un PLQ requiert légalement la mise en place d'un processus de concertation, au moment de l'élaboration de l'avant-projet de PLQ (l'article 5A de la Loi générale sur les zones de développement - LGZD).

Ainsi, pour le périmètre Edouard-Baud, un processus de concertation a été mis en place par l'office de l'urbanisme du Canton, accompagné par la Commune de Chêne-Bourg, entre le 1er novembre 2021 et le 23 février 2022.

Le bureau acau architecture sa, sans lien avec les projets de PLQ, a été mandaté pour réaliser ce processus.

Une séance de présentation publique de la version finale du PLQ se tiendra avant la mise à l'enquête publique du document légal.

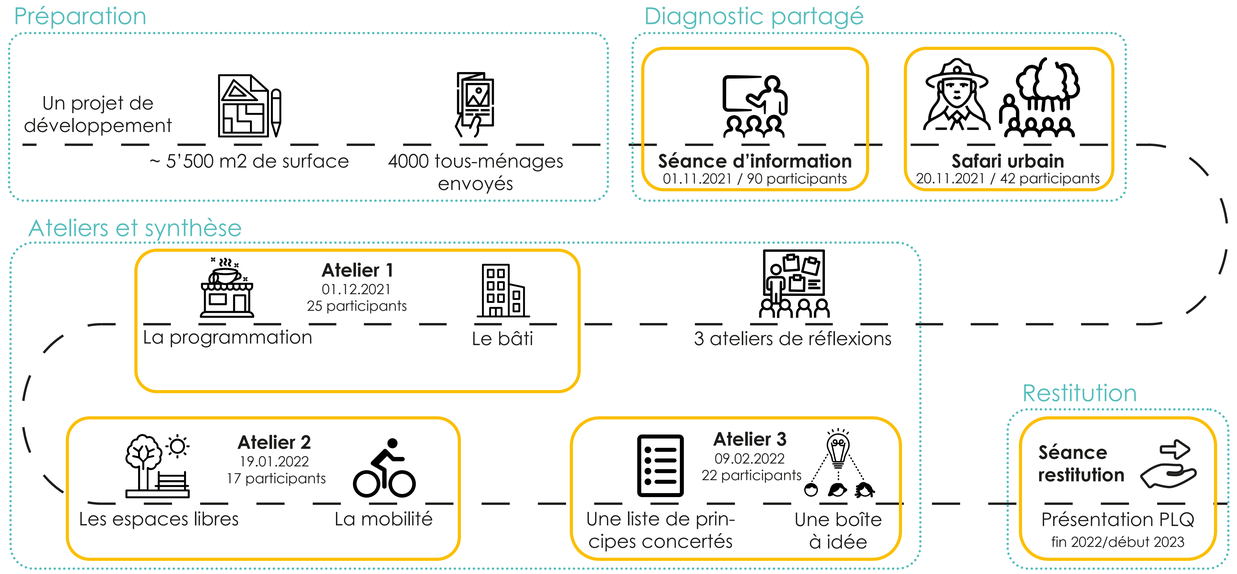

PROCESSUS DE CONCERTATION

En participant à la démarche de concertation, les participants ont pu :

- disposer des informations les plus récentes sur les évolutions en cours dans le centre-ville de la commune, le cadre légal et les réflexions de projet ;
- participer à un safari urbain, une déambulation co-préparée et co-animée avec des habitantes et habitants volontaires (« les Rangers »), visant à établir un diagnostic partagé du quartier.
- échanger sur les aménagements futurs (espaces publics, rez-de-chaussée, futur parc, environnement, paysage, mobilité, etc.) et aider des porteurs de projet à définir des besoins et à formuler des souhaits pour le quartier ;
- échanger avec l'architecte du projet et les représentants du Canton et de la Commune ;
- formuler des propositions, entendre et discuter celles d'autres participantes et participants et les confronter à la « réalité du terrain ».

SYNTHÈSE DU PROCESSUS

Le diagnostic, les propositions de principes et les idées issus de la démarche sont synthétisés dans les planches qui suivent.

Un rapport de concertation plus détaillé sera publié sous peu sur le site de l'état.

18.03.2022
Format A0

Organisateur de la concertation :
acau architecture sa

Porteurs de projet :
BCMA architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

POST TENEBRAS LUX
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
CHÊNE BOURG

CHÊNE-BOURG - UN CENTRE-VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

DIAGNOSTIC PARTAGÉ - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Un safari urbain a été réalisé le 20 novembre 2021 avec 42 participants et 9 intervenants (porteurs de projet, Commune, Canton).

Trois habitants du quartier se sont portés volontaires pour devenir des « Rangers » et participer, en amont, à l'organisation et, le jour même, à l'animation du safari.

Cette déambulation dans le quartier a permis d'établir un diagnostic partagé autour de l'exploration de sept lieux spécifiques.

Avant et après la balade, les participants ont consigné leurs commentaires sur des plans et via l'application WhatsApp. La synthèse est à la fois le fruit des temps d'**échanges collectifs** et des **retours individuels**.

CATÉGORIES

- je fais
- j'aime
- je n'aime pas
- j'aimerais voir changer

IMPORTANCE

enjeux -/+
(source : plans avec post-it et discussions déambulation)

THÉMATIQUES

- activités
- mobilité
- environnement /paysage
- bâti / logement
- espaces libres

PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS

> bibliothèque / ludothèque
> espaces pour les jeunes (intérieurs et extérieurs)
> crèche
> ateliers d'artistes / ateliers participatifs / fablab
> carnotzet (réunir les générations) / « gloriette moderne »
> espace de coworking
> petits bistrots
> skateparc
> salle de spectacle / concert
> jeux d'eau pour les enfants
> jardins familiaux

Organisateur de la concertation :

acau architecture sa

Porteurs de projet :

BCMA
architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

CHÊNE BOURG

CHÊNE-BOURG - UN CENTRE-VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

DIAGNOSTIC PARTAGÉ - SYNTHÈSE THÉMATIQUE

Environnement et paysage

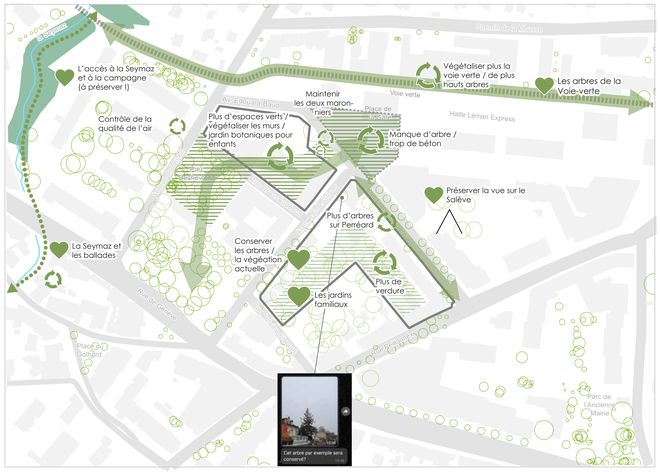

Activités / Espaces publics

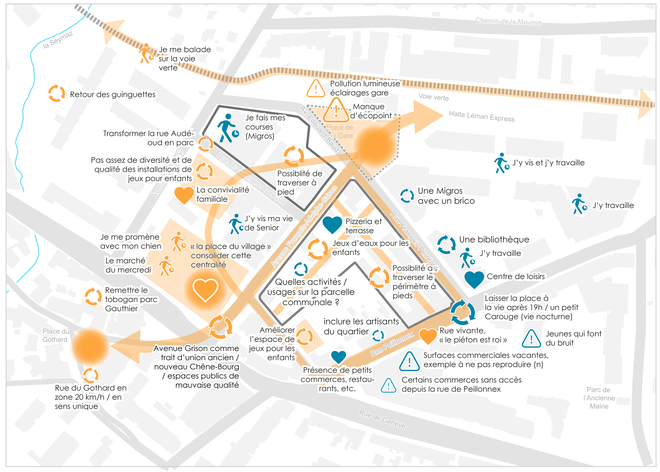

« Bétonner » ou faire la ville en ville ?

M. Jérémie Waechter - architecte - bureau Field
« [...]quelle est votre préoccupation ? »

Participante :
« Que toutes ces petites maisonnettes disparaissent et qu'on harmonise l'architecture pour avoir une barre d'immeuble ».

M. Matias Myon Perez - architecte - 3BM3 atelier d'architecture
« Il ne s'agit pas de construire une barre d'immeuble. On est là pour « construire la ville».
De la même manière que ce que vous avez en face de vous [montrant les immeubles de l'avenue Grison] et le projet d' Andrea Bassi [périmètre Edourard-Baud] est une réponse à une architecture des années 70 où la voiture était au centre des préoccupations. J'exagère, mais un peu à l'Américaine, le centre commercial tout le monde arrive en voiture, on ne laisse pas de place.
[Avec le projet], il y a un objectif de tout concentrer pour ouvrir l'espace public et créer une liaison. Donc, en faite vous allez avoir ici la construction d'un espace vert d'une continuité, construire la ville c'est bâtir, mais aussi construire les espaces vides ».

Participante :
« Oui mais bon il y en a marre ! Construire la ville, construire la ville, franchement construisez la ville a Choulex, alors ! à la campagne ! »

M. Jérémie Waechter
« L'idée ce n'est pas de bétonner, on peut construire différemment que des grands immeubles en béton. »

M. Matias Myon Perez
« Il faut juste que vous compreniez toutes les préoccupations en termes d'activités, en termes de forme et les préoccupations de ce type-là viennent dans les développements du projet.
Aujourd'hui, la ville doit se construire.
Être écologique, c'est rassembler, densifier pour pouvoir laisser les espaces qui restent à tout le monde.
Vous avez ici une maison avec son jardin qui est pour les seuls habitants. Et c'est une succession de ce type de situation. Aujourd'hui, si on arrive à concentrer [le bâti], on va pouvoir libérer de l'espace pour tous.
Il ne faut pas prendre les choses à l'inverse. Il s'agit de répondre aux nécessités des villes mais de la planète aussi. Densifier faut le concevoir comme cet exercice pour tous».

J'aimerais voir changer / j'aime moins

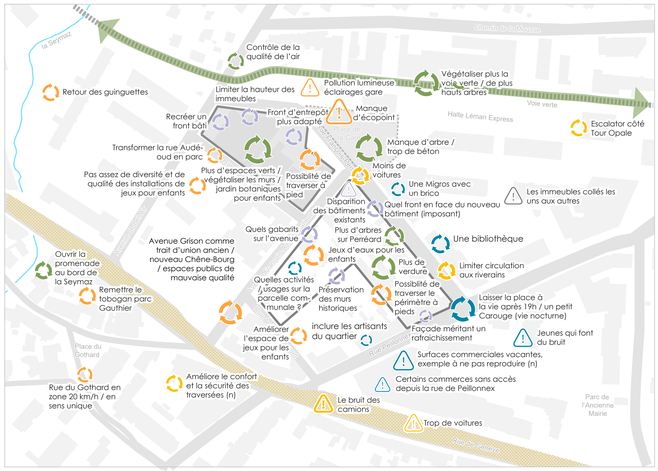

J'aime

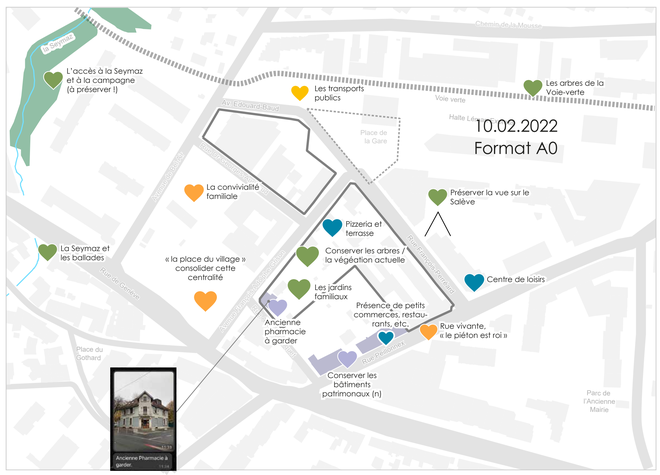

Et le besoins d'écoles ?

Participante :
« Des écoles ! Avec tous ces nouveaux habitants, il y aura beaucoup d'enfants donc les écoles vont être trop petites ! »

M. Jean-Luc Boesiger - Conseiller administratif
« Je travaille au DIP en plus, alors effectivement c'est un travail de planification, en gros lorsqu'il y a un développement, on fait des projections on essaie de voir combien d'habitants ça amène et surtout combien potentiellement d'enfants ça amène. Il y a toute une équipe de chercheurs qui travaillent là-dessus. Pour travailler sur le long terme, on travaille à 10 ans.
A Chêne- Bourg il y a un phénomène car beaucoup de nouveaux habitants qui arrivent, on a donc une population qui se rajeunit, mais en même temps, il y a une population qui vieillit et comme ça ne se construit pas si vite que ça, ce n'est pas comme si on avait tout un coup un nouveau quartier, comme quand on fait Belle-Terre [les Communaux-d'Ambilly]. Il faut une nouvelle école car c'est 500 familles qui arrivent.
Ici ça se passe dans le temps, les besoins en écoles ne sont pas au point où il faudrait qu'on pense à construire une nouvelle. [...] Tout le travail de planification c'est plus de voir comment on utilise nos écoles actuelles, comment on va agrandir peut-être l'école du plateau pour avoir là-bas ce qu'il faut ».

Un grand parc est-il possible ?

Participante :
« J'aimerais juste savoir, si nous [les participants] décidons d'avoir seulement des aménagements verts, des parcs botaniques pour les enfants et autres [...], est-ce que nous avons cette possibilité ou pas ? »

M. Jérémie Waechter - architecte - bureau Field
« Pour répondre [...], est ce qu'on peut imaginer un grand espace vert ? Alors non on ne peut pas. Il faut bien réaliser que ces parcelles-là sont privées et qu'elles ont des droits à bâtir. Pour un propriétaire, si on lui dit on fait un grand espace vert à cet endroit-là, on l'exproprie de sa propriété. Donc ce n'est pas possible. À moins que la Commune [ou le Canton] décide d'acheter. [...] »

18.03.2022
Format A0

Organisateur de la concertation :
acau architecture sa

Porteurs de projet :
BCMA
architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX
CHÊNE BOURG
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

CHÊNE-BOURG - UN CENTRE VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

SYNTHÈSE CONCERTÉE - PLAN DES PRINCIPES

CONTEXTE, ÉLABORATION ET OBJECTIFS DU PLAN DES PRINCIPES

- Le plan des principes est le résultat du processus de concertation « Chêne-Bourg - un centre-ville en évolution » pour le secteur Edouard-Baud, , qui s'est tenu du 1.11.2021 au 9.02.2022, en vue de l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ).
- La liste des principes ci-contre a fait l'objet d'une séance d'échanges, le 9 février 2022, permettant, à la demande de chaque participant présent, de reformuler / de voter / de proposer des principes additionnels issus des échanges lors des ateliers précédents.
- Chaque principe constitue un engagement de la part des porteurs de projets - Maître d'Ouvrage, architecte mandataire, Commune de Chêne-Bourg et Canton. Ces principes constituent le socle des orientations et des réflexions en vue de l'élaboration du PLQ.
- Dans le cas où un principe ne peut pas être intégré au PLQ final, les raisons doivent être présentées lors de la séance de présentation publique de la version finale du PLQ. Cette séance se tiendra avant la mise à l'enquête publique du PLQ.

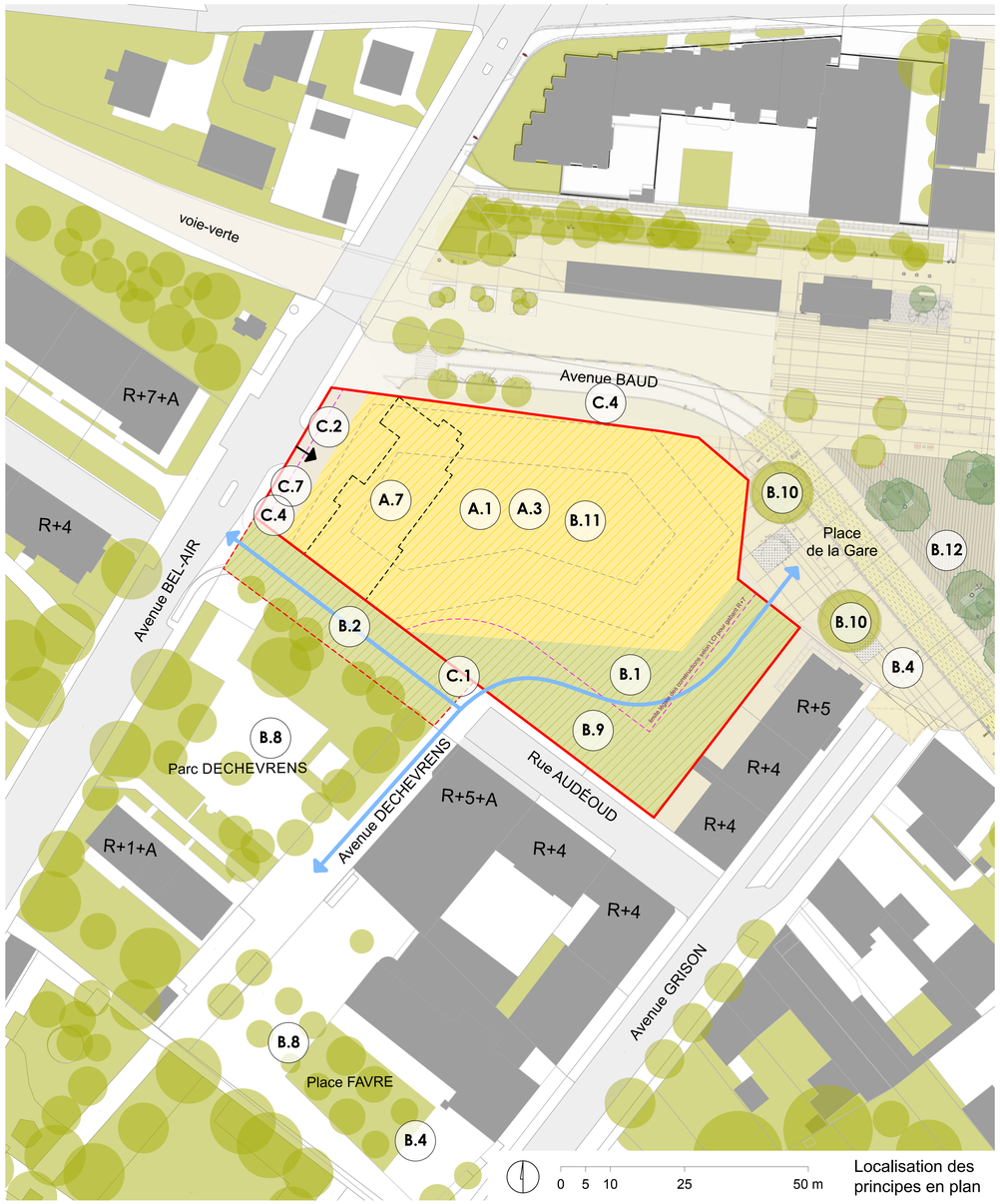

Localisation des principes en plan

LEGENDE		PRINCIPES	PÉRIMÈTRE ÉDOUARD-BAUD	PERIMETRE		VOTE		
				Projet de PLQ	Hors-projet	Pour	Contre	Abstention
	A.	**Bâti et programmation**						
	A.1	Implanter le futur bâtiment à l'intérieur des limites de l'aire d'implantation tracée sur le plan.		X				
(voir plan)	A.2	Développer un bâtiment avec des gabarits harmonieux par rapport aux bâtiments avoisinants.		X				
(voir plan)	A.3	Doter le nouveau bâtiment d'une cour intérieure, idéalement accessible au public, avec accès restreint la nuit.		X				
(voir plan)	A.4	Réaliser des logements avec balcon sur toutes les façades.		X				
(voir plan)	A.5	Prévoir des rez-de-chaussée pour des activités ou des équipements publics tenant compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste de la «boîte à idées»).		X				
(voir plan)	A.6	Développer un premier étage mixte, par exemple, avec bureau (co-working), ateliers, logements protégés ou autres formes d'habitat, équipements publics ; tenir compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste «boîte à idées»).		X				
(voir plan)	A.7	Vérifier la possibilité d'une réalisation par étapes avec maintien du bâti existant en première étape, de manière à reloger partiellement les résidents de la tour Migros. Mette en balance avec l'allongement du temps de chantier et les coûts supplémentaires.		X				
	B	**Aménagement des espaces publics et des espaces libres**						
	B.1	Créer un espace vert, en pleine terre, accessible au public, sur la partie non bâtie du périmètre de projet.		X				
	B.2	Fermer une partie de la rue Audéoud au trafic motorisé. Créer sur toute ou partie de la rue, un espace vert, arborisé, propice à la mobilité douce, offrant une continuité entre l'espace vert en pied d'immeuble et le parc Dechevrens.		X	X			
(voir plan)	B.3	Limiter la pollution lumineuse en privilégiant des éclairages adaptés (p.ex. orientés vers le sol).		X	X			
(voir plan)	B.4	Placer un ou plusieurs nouveaux points de collecte des déchets (écopoint) dans ou à proximité du secteur de PLQ (localisation précise à déterminer ultérieurement).			X			
(général)	B.5	Aménager les espaces libres en prenant en compte la diversité des usages et des usagers : adultes / ados / enfants / hommes / femmes / PMR / etc. ; tenir compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste «boîte à idées»).		X	X			
(général)	B.6	Améliorer la convivialité familiale ; consolider notamment l'offre de jeux pour enfants avec des installations plus diverses et de meilleure qualité, en priorité dans les parcs.		X	X			
(général)	B.7	Réfléchir à des espaces / installations / équipements destinés spécifiquement aux adolescents.		X	X			
(voir plan)	B.8	Sur la place Favre et dans le parc Dechevrens, améliorer le mobilier urbain, aménager notamment des espaces favorisant le pique-nique, le sport en extérieur (p. ex. fitness urbain, streetfoot) et augmenter le nombre de poubelles.			X			
(voir plan)	B.9	Offrir des espaces végétalisés de qualité sur les espaces libres, notamment avec la plantation d'arbres ; tenir compte des suggestions (cf. liste «boîte à idées»).		X	X			
(voir plan)	B.10	Préserver les arbres d'importance à proximité directe du secteur de projet, tel qu'indiqué sur le plan.			X			
(voir plan)	B.11	Intégrer des aspects végétaux à la cour intérieure du futur bâtiment.		X				
(voir plan)	B.12	Arboriser plus fortement la place de la Gare.			X			
	C	**Mobilité**						
⟷	C.1	Créer des cheminements publics pour les piétons et les cyclistes (itinéraires de principe indiqués en plans).		X	X			
(voir plan)	C.2	Localiser l'accès au parking souterrain du projet sur l'avenue de Bel-Air.		X				
(général)	C.3	Augmenter le nombre de stationnements pour vélos sur les espaces publics du quartier.		X	X			
(voir plan)	C.4	Localiser des stationnements vélos à proximité des futures activités (localisation en plan à titre d'exemple).		X	X			
(général)	C.5	Disposer des stationnements vélos en périphérie des espaces verts / espaces de parc.		X	X			
(général)	C.6	Améliorer le confort et la sécurité des piétons, notamment par rapport aux cyclistes.		X	X			
(voir plan)	C.7	Créer des places de stationnement pour voitures / motos pour les clients des commerces / visiteurs des activités.		X	X			

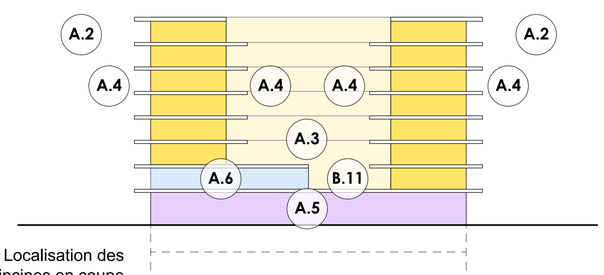

Localisation des principes en coupe

18.03.2022
Format A0

Organisateur de la concertation :

acau architecture sa

Porteurs de projet :

BCMA
architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

CHÊNE BOURG
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

CHÊNE-BOURG - UN CENTRE VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

SYNTHÈSE CONCERTÉE - BOÎTE A IDÉES

PÉRIMÈTRE ÉDOUARD-BAUD

ATELIER ESPACES LIBRES ET MOBILITÉ - 19/01/2022

GROUPE 1
- Eclairages au sol

Place Favre
- Jeux d'eau
- Espace adulte
- Equipement de sport
- Terrain de basket
- Coin détente

Projet
- Coin pique-nique
- Parking vélo en lien avec la voie verte

Place de la Gare
- Ecopoint / déchets
- Fontaine
- Point d'eau

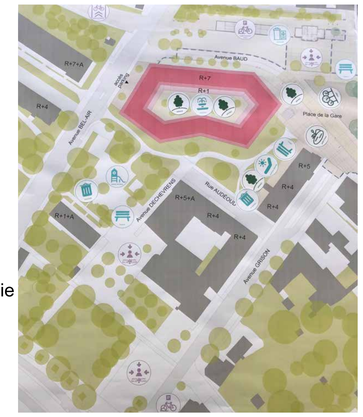

GROUPE 2
- Ecopoint place Favre
- Lumières au sol
- Arboriser la cour intérieure du projet et créer une fontaine
- Poubelles sur la place Dechevrens et sur l'espace vert créé
- Point d'eau sur la place de la Gare
- Végétalisation de la place de la Gare
- Espace détente sur l'espace vert créé

Coin pique-nique, présence végétale forte

Espace vert, ludique pour enfants

Jeux d'eau

GROUPE 3
- Bancs, espace pique-nique sur la place Favre
- Terrasse sur la place du Marché comme à Carouge
- Ecopoints
- Jeux d'eau sur la place de la Gare
- Place de jeux améliorée sur le parc Dechevrens
- Accès interdit voiture sur la rue Audéoud
- Terrasses sur l'espace vert et au nord du projet
- Renforcer les bancs et l'arborisation

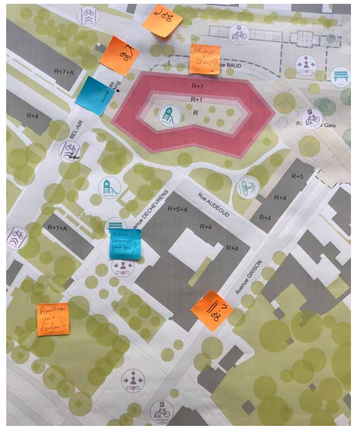

GROUPE 4
- Améliorer les jeux pour enfants sur la place Favre
- Places de jeux dans la cour intérieure
- Pistes cyclables
- Stationnement vélos sur la place de la Gare
- Marquages pour la sécurité des cyclistes
- Jeux d'eau sur l'espace vert créé

Rue piétonne avec terrasses

CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA BOÎTE À IDÉES

- La boîte à idées est le résultat du processus de concertation « Chêne-Bourg - un centre-ville en évolution » pour le secteur Edouard-Baud en vue de l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ), qui s'est tenu du 1.11.2021 au 9.02.2022.
- Le contenu de ce document est une synthèse des réflexions produites par les participants, constitués en sous-groupes de 4-5 personnes, lors des deux ateliers présentés ci-dessus.
- La boîte à idées offre des orientations et une ressource à destination des porteurs de projet.

ATELIER BÂTI ET PROGRAMMATION - 01/12/2021

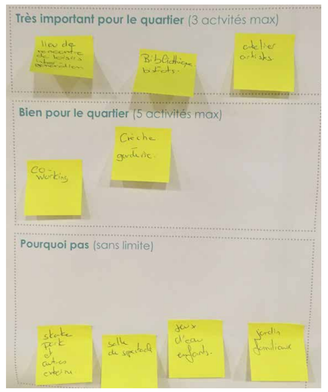

GROUPE 1

Très important pour le quartier
- Lieu de rencontre et de loisirs inter-génération
- Bibliothèque
- Bistrot
- Ateliers d'artistes

Bien pour le quartier
- Espace de co-working
- Crèche, garderie

Pourquoi pas
- Skateparc
- Salle de spectacle
- Jeux d'eau pour enfants
- Jardins Familiaux

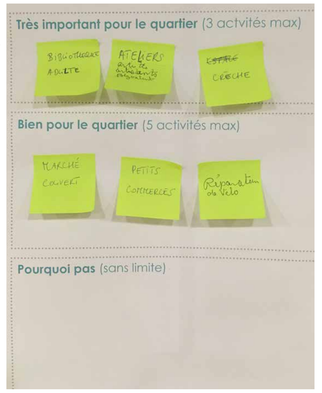

GROUPE 2

Très important pour le quartier
- Bibliothèque adulte
- Ateliers d'artistes, artisanat
- Crèche

Bien pour le quartier
- Marché couvert
- Petits commerces
- Réparation de vélos

GROUPE 3

Très important pour le quartier
- Cours de danse, yoga
- Garderie, crèche
- Café, petit bistrot, tea-room

Bien pour le quartier
- Réparation de vélos
- Epicerie locale
- Boucherie
- Fripperie

Pourquoi pas
- Bowling
- Cinéma

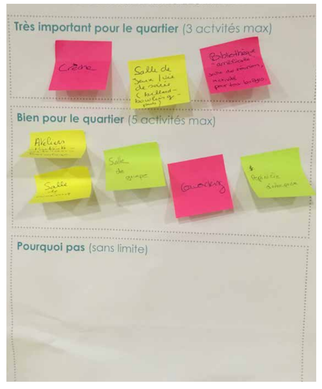

GROUPE 4

Très important pour le quartier
- Crèche
- Salle de jeux, vie de soirée
- Bibliothèque
- Salle de réunion

Bien pour le quartier
- Ateliers d'artistes, artisans, bricolage
- Cinéma
- Salle de grimpe
- Espace de coworking
- Pépinière d'entreprises

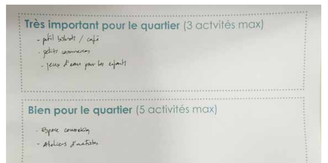

GROUPE 5

Très important pour le quartier
- Petit bistrot, café
- Petits commerces
- Jeux d'eau pour enfants

Bien pour le quartier
- Espace coworking
- Ateliers d'artistes

Pourquoi pas
- Skateparc
- Salle de spectacle, concert
- Bibliothèque, ludothèque

18.03.2022
Format A0

Organisateur de la concertation :
acau architecture sa

Porteurs de projet :
BCMA architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

CHÊNE BOURG
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

CHÊNE-BOURG - UN CENTRE VILLE EN ÉVOLUTION - PROCESSUS DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE BAUD - RESTITUTION

SÉANCE DE RESTITUTION PUBLIQUE

Une séance de restitution publique s'est tenue le 12 juin 2023 en présence des architectes du projet, ainsi que des représentants du Canton, de la Commune, des Maîtres de l'Ouvrage.

Cette séance a permis de passer en revue le processus de concertation mis en place à partir de novembre 2021. Ce processus avait abouti, en février 2022, à une liste de « principes concertés », établis en collaboration avec les participants de la concertation, que les porteurs de projet s'engageaient à respecter.

La séance du 12 juin a permis, au bureau BCMA architectes, de présenter l'avancement du projet, qui sera traduit en plan localisé de quartier, et de passer en revue en quoi le projet prend en compte les principes concertés.

Les éléments ci-contre offrent une vue d'ensemble du projet et de comment les principes sont intégrés.

Pour plus de détail sur le projet et le respect des principes, vous pouvez télécharger la présentation de séance en cliquant sur ce lien ou en vous rendant sur le site Internet de l'État de Genève (https://www.ge.ch/dossier/concertation/demarches-cours/chene-bourg-centre-ville-evolution)

RESPECT DES PRINCIPES

PRINCIPES	PÉRIMÈTRE ÉDOUARD-BAUD	PERIMETRE Projet de PLQ	PERIMETRE Hors-projet
A.	**Bâti et programmation**		
A.1	Implanter le futur bâtiment à l'intérieur des limites de l'aire d'implantation tracée sur le plan.	X	
A.2	Développer un bâtiment avec des gabarits harmonieux par rapport aux bâtiments avoisinants.	X	
A.3	Doter le nouveau bâtiment d'une cour intérieure, idéalement accessible au public, avec accès restreint la nuit.	X	
A.4	Réaliser des logements avec balcon sur toutes les façades.	X	
A.5	Prévoir des rez-de-chaussée pour des activités ou des équipements publics tenant compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste de la «boîte à idées»).	X	
A.6	Développer un premier étage mixte, par exemple, avec bureau (co-working), ateliers, logements protégés ou autres formes d'habitat, équipements publics ; tenir compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste «boîte à idées»).	X	
A.7	Vérifier la possibilité d'une réalisation par étapes avec maintien du bâti existant en première étape, de manière à reloger partiellement les résidents de la tour Migros. Mette en balance avec l'allongement du temps de chantier et les coûts supplémentaires.	X	
B	**Aménagement des espaces publics et des espaces libres**		
B.1	Créer un espace vert, en pleine terre, accessible au public, sur la partie non bâtie du périmètre de projet.	X	
B.2	Fermer une partie de la rue Audéoud au trafic motorisé. Créer sur toute ou partie de la rue, un espace vert, arborisé, propice à la mobilité douce, offrant une continuité entre l'espace vert en pied d'immeuble et le parc Dechevrens.	X	X
B.3	Limiter la pollution lumineuse en privilégiant des éclairages adaptés (p.ex. orientés vers le sol).	X	X
B.4	Placer un ou plusieurs nouveaux points de collecte des déchets (écopoint) dans ou à proximité du secteur de PLQ (localisation précise à déterminer ultérieurement).		X
B.5	Aménager les espaces libres en prenant en compte la diversité des usages et des usagers : adultes / ados / enfants / hommes / femmes / PMR / etc. ; tenir compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste «boîte à idées»).	X	X
B.6	Améliorer la convivialité familiale ; consolider notamment l'offre de jeux pour enfants avec des installations plus diverses et de meilleure qualité, en priorité dans les parcs.	X	X
B.7	Réfléchir à des espaces / installations / équipements destinés spécifiquement aux adolescents.	X	X
B.8	Sur la place Favre et dans le parc Dechevrens, améliorer le mobilier urbain, aménager notamment des espaces favorisant le pique-nique, le sport en extérieur (p. ex. fitness urbain, streetfoot) et augmenter le nombre de poubelles.		X
B.9	Offrir des espaces végétalisés de qualité sur les espaces libres, notamment avec la plantation d'arbres ; tenir compte des suggestions (cf. liste «boîte à idées»).	X	X
B.10	Préserver les arbres d'importance à proximité directe du secteur de projet, tel qu'indiqué sur le plan.		X
B.11	Intégrer des aspects végétaux à la cour intérieure du futur bâtiment.	X	
B.12	Arboriser plus fortement la place de la Gare.		X
C	**Mobilité**		
C.1	Créer des cheminements publics pour les piétons et les cyclistes (itinéraires de principe indiqués en plans).	X	X
C.2	Localiser l'accès au parking souterrain du projet sur l'avenue de Bel-Air.	X	
C.3	Augmenter le nombre de stationnements pour vélos sur les espaces publics du quartier.	X	X
C.4	Localiser des stationnements vélos à proximité des futures activités (localisation en plan à titre d'exemple).	X	X
C.5	Disposer des stationnements vélos en périphérie des espaces verts / espaces de parc.	X	X
C.6	Améliorer le confort et la sécurité des piétons, notamment par rapport aux cyclistes.	X	X
C.7	Créer des places de stationnement pour voitures / motos pour les clients des commerces / visiteurs des activités.	X	X

A.4 Réaliser des logements avec balcon sur toutes les façades.

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

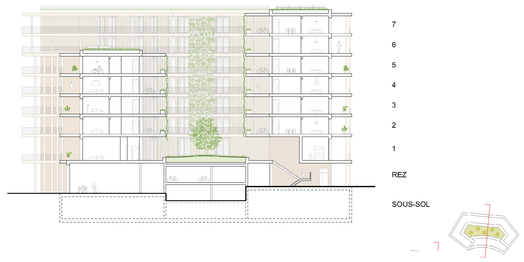

A.5 Prévoir des rez-de-chaussée pour des activités ou des équipements publics tenant compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste de la "boîte à idées").

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

A.6 Développer un premier étage mixte, par exemple, avec bureau (co-working), ateliers, logements protégés ou autres formes d'habitat, équipements publics ; tenir compte des besoins identifiés pour le quartier (cf. liste à "boîte à idées").

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

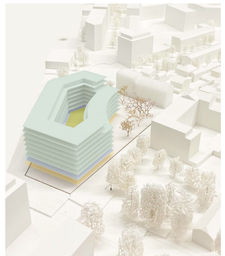

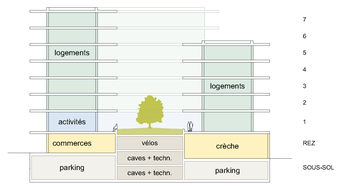

A.3 Doter le nouveau bâtiment d'une cour intérieure, idéalement accessibles au public, avec accès restreint la nuit.

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

exemple cour

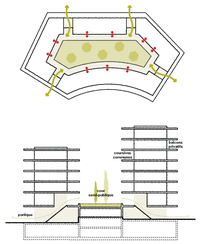

B.9 Offrir des espaces végétalisés de qualité sur les espaces libres, notamment avec la plantation d'arbres ; tenir compte des suggestions (cf. liste de la "boîte à idées).

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET: x

prairie non fauchée

biodiversité

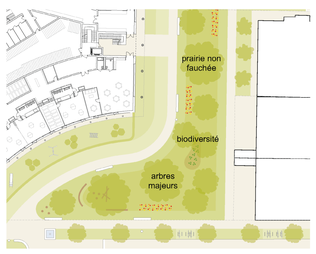

B.11 Intégrer des aspects végétaux à la cour intérieure du futur bâtiment.

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

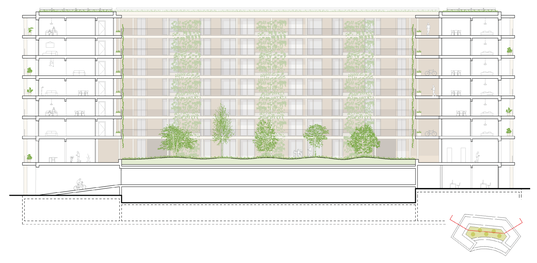

A.2 Développer un bâtiment avec des gabarits harmonieux par rapport aux bâtiments avoisinants.

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET

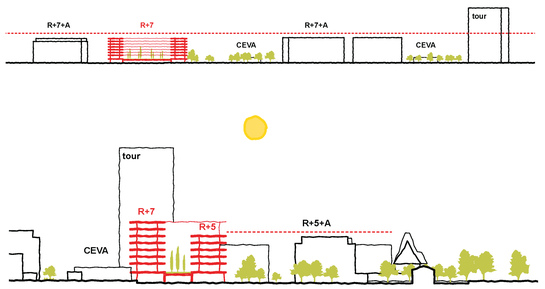

C.1 Créer des cheminements publics pour les piétons et les cyclistes (itinéraires de principe indiqués en plans).

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET: x

C.6 Améliorer le confort et la sécurité des piétons, notamment par rapport aux cyclistes.

PROJET DE PLQ: x | HORS PROJET: x

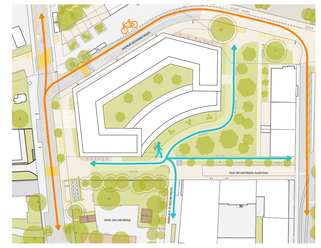

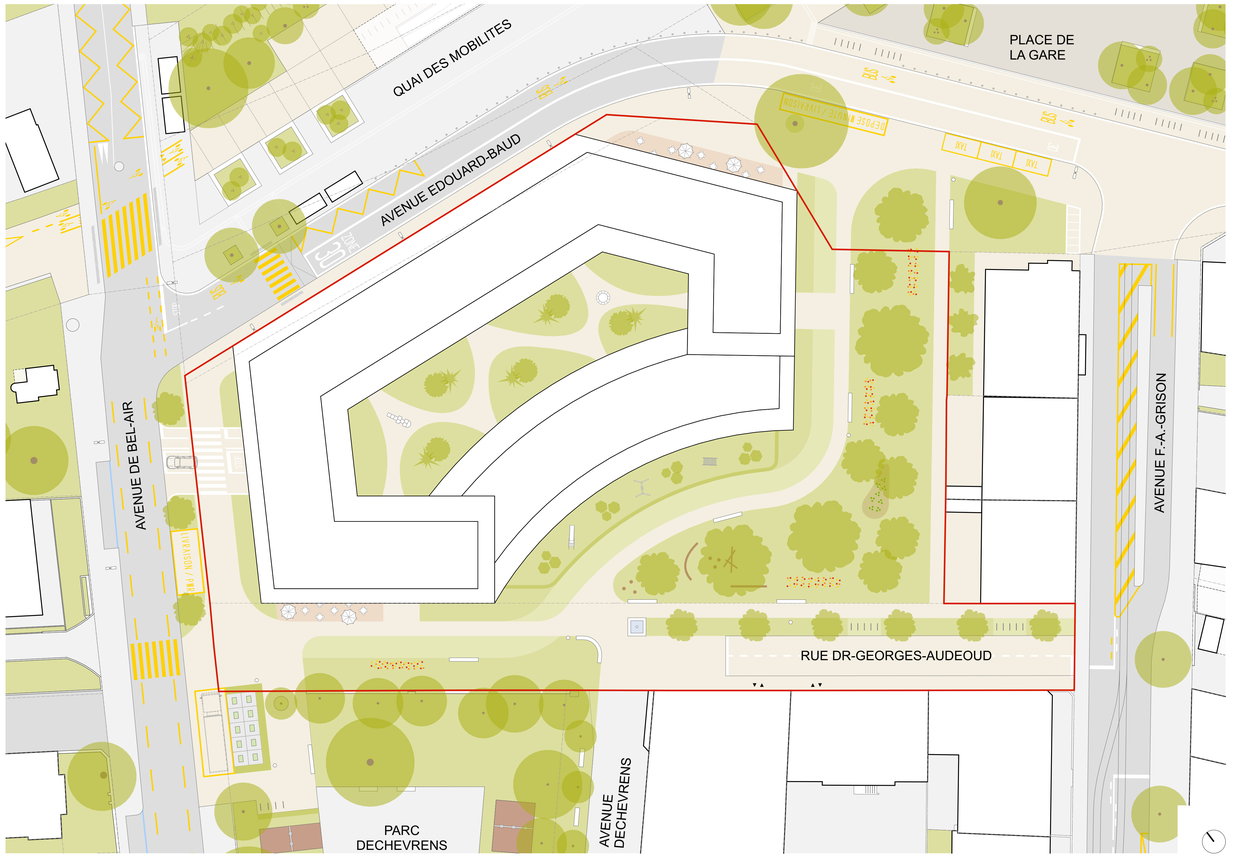

POUR PLUS DE DÉTAILS TÉLÉCHARGEZ LA PRÉSENTATION DE SÉANCE EN CLIQUANT SUR CE LIEN

28.06.2023
Format A0

Organisateur de la concertation :

acau architecture sa

Porteurs de projet :

BCMA
architectes
av. Rosemont 6
CH-1208 Genève
+41 22 700 81 81
info@bcma.ch
bcma.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

CHÊNE BOURG
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE